

Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs Séance plénière du 9 novembre 2017

Présents

Président

Monsieur Christian KERT, Président de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

Au titre des parlementaires

Madame Frédérique TUFFNEL, Députée de la Charente-Maritime

Monsieur Philippe BOLO, Député de Maine-et-Loire

Au titre des élus

Madame Marie-France BEAUFILS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps, Présidente du CEPRI

Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire du Moule, Guadeloupe

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Christian GARNIER, Responsable du réseau Villes et Territoires durables, Fédération France Nature Environnement

Madame Annie AVENARD, UNALCI - France - Inondations

Madame Anne MANGENEY, Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), Université Paris 7

Monsieur Antoine QUANTIN, Directeur des Réassurances et des Fonds publics, Caisse Centrale de Réassurance (CCR)

Madame Sylvette PIERRON, Présidente de l'Institut français des formateurs Risques Majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME)

Monsieur Eric PETITPAS, Conseiller à l'association Mission Risques Naturels (MRN)

Au titre des Ministères

Ministère de l'Intérieur

Monsieur François DRAPÉ, Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)

Monsieur Philippe MICHAUT, Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Monsieur Marc MORTUREUX, Directeur général de la prévention des risques

Madame Laure TOURJANSKY, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques

Monsieur Thierry HUBERT, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques

Monsieur Vincent COURTRAY, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques

Monsieur Jacques FAYE, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques

Madame Sylvie GRECIET, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques

Ministère de la Justice

Monsieur Colin CARLUS, Chargé de mission

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Monsieur Michaël CHOURAKI, Rédacteur

Ministère des Armées

Madame Isabelle BEAUCHAMP, Adjointe à la Cheffe de Bureau Environnement

Ministère des Solidarités et de la Santé

Madame Delphine COLLE, Direction générale de la santé, Cheffe du bureau de la préparation aux crises

Madame Danielle LARROUY, Cheffe du pôle Défense-Sécurité, HFDS

Ministère de l'Economie et des Finances

Monsieur Robert DJELLAL, Direction générale des Entreprises

Monsieur Laurent GUÉRIN, Direction générale du Trésor

Ministère de l'Education Nationale

Madame Stéphanie CHAULET MAURO, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Bureau B31

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Madame Elisabeth VAN DE MAELE, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Cheffe du Bureau de la Gestion durable de la forêt et du bois

Ministère des Outre-Mer

Monsieur Pascal COLIN, Direction générale des Outre-Mer, Sous-direction des politiques publiques (SDPP)

Au titre des intervenants

Délégation interministérielle pour la Reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Monsieur Philippe GUSTIN, Préfet, Délégué Interministériel pour la Reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Madame Dominique DEVIN MAUZARD, Responsable du pôle Expertise technique réseaux

Monsieur Sylvain MONDON, ONERC et Météo-France

Madame Elsa ROTHSCHILD, Chargée de mission Observatoire National des Risques Naturels à la Caisse Centrale de Réassurance (CCR),

Au titre des personnalités invitées

Madame Stéphanie BIDAULT, Directrice du Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI)

Monsieur Henri LEGRAND, Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN)

Monsieur Sébastien LEIBRANDT, Chargé de mission, Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN)

Monsieur Régis THEPOT, Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN)

Absents excusés

Monsieur Didier MANDELLI, Sénateur de la Vendée

Monsieur Michel LARIVE, Député de l'Ariège

Madame Cécile HELLE, Maire d'Avignon

Monsieur Edouard KAMINSKI, Professeur des Universités, IPGP

Ordre du jour

Validation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2016	5
I. Rapport du Délégué aux risques majeurs 2015/2016	5
II. Retour d'expérience sur les conséquences des dernières catastrophes : incendies de forêts en Provence, cyclones aux Antilles	9
III. Programme national d'adaptation au Changement climatique	12
IV. Action à l'international : retour sur la Plate-forme globale des Nations Unies à Cancún (Mexique), préparation du Forum européen (EFDDR 2018 en Italie)	15
V. Rapport d'activité et perspectives de l'ONRN	16
VI. Assises Nationales des Risques Naturels : évaluation 2016 et orientations pour 2019	18
VII. Points divers et conclusions	18

La séance est ouverte à 14 heures 15 sous la présidence de Monsieur Christian KERT.

Christian KERT, Président du COPRNM

Nous souhaitons la bienvenue à Frédérique Tuffnel, Députée de Charente-Maritime, ainsi qu'à Philippe Bolo, Député de Maine-et-Loire. Nous sommes ravis de voir que les députés sont présents. Nous souhaitons également la bienvenue à Antoine Quantin, qui est Directeur Réassurances et Fonds publics et enfin, à Eric Petitpas, Conseiller à l'association MRN.

Validation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2016

Le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

I. Rapport du Délégué aux risques majeurs 2015/2016

Marc MORTUREUX

Je suis ravi d'avoir l'occasion de vous exposer nos priorités. Vous serez ensuite invités à nous éclairer sur vos propres préoccupations. Les catastrophes naturelles sont malheureusement un sujet d'actualité, en France et dans le reste du monde. La démarche d'évaluation des risques procède d'un croisement entre l'évaluation des aléas (les types d'événements susceptibles de survenir) et les enjeux (les biens et personnes susceptibles d'être touchés par ces aléas).

La France a connu une saison particulièrement active en matière de feux de forêt, avec une surface brûlée trois fois supérieure à la moyenne des six dernières années. En raison du changement climatique, les aléas sont en hausse, comme les enjeux (croissance démographique, économique...). Les sociétés d'assurances ont évalué le coût des catastrophes naturelles à 92 milliards d'euros à l'horizon 2040, soit un coût neuf fois supérieur à celui des 25 dernières années. Outre le changement climatique, une part importante de ce coût est due à l'augmentation de la valeur des biens sous l'effet du développement économique.

Depuis 2002, plusieurs communes françaises ont fait l'objet d'au moins une catastrophe naturelle. Le Sud est fortement touché. En outre, les conséquences des grandes inondations de 2016 en Ile-de-France et au centre du pays sont évaluées à plus de 1 milliard d'euros. L'impact d'une crue majeure s'établirait à 30 milliards d'euros.

Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes naturelles prévoit 4 axes :

- le développement des connaissances ;
- la gouvernance ;
- le renforcement de la résilience ;
- l'investissement dans la réduction des risques.

De nombreux progrès ont été constatés en France grâce à la mobilisation de l'Etat et des collectivités territoriales. Nous avons ainsi identifié, en application de la directive européenne sur les inondations, 122 territoires à risque important d'inondation (TRI). Nous devons surveiller les aléas à travers des dispositifs de vigilance et d'alerte performants. La lutte contre le changement climatique est l'une des grandes priorités du ministère. À titre d'exemple le dispositif Vigicrues permet de surveiller en temps réel 24 000 km de cours d'eau.

Il est nécessaire de maîtriser l'urbanisation dans les zones les plus exposées. Le premier objectif consiste à ne pas aggraver le risque existant, voire à le réduire. Je tiens à rendre hommage aux collectivités territoriales, qui se sont fortement investies dans la prévention des catastrophes naturelles au travers des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), du Plan submersion rapide (PSR) et du plan Séisme Antilles.

En 2017, 12 000 plans de prévention des risques (PPR) ont été approuvés. Ces instruments doivent être mis à jour. Les 122 TRI sont relativement bien couverts par les plans de prévention des risques. Les Antilles concentrent les plus forts enjeux.

Les 123 PAPI aujourd'hui labellisés dans les collectivités territoriales représentent, avec les PSR, un investissement de 1,753 milliard d'euros – dont 713 millions d'euros de subventions de l'Etat (fonds Barnier). Cette année, la loi de finances a plafonné la recette affectée à ce fonds à 137 millions d'euros pour mieux cibler son utilisation.

6 axes prioritaires peuvent être proposés :

- **Réussir la réforme GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**

Les EPCI seront chargés de cette mission à compter du 1^{er} janvier 2018. Une proposition de loi sera discutée pour accorder davantage de souplesse aux collectivités territoriales et clarifier les modalités de construction des PPR (prise en compte des aléas de référence et mise en cohérence du cadre réglementaire). Les structures GEMAPI devront installer des systèmes d'endiguement.

- **Mettre l'accent sur les enjeux du littoral**

Les PPL devront prendre en compte l'érosion du trait de côte.

- **Veiller à l'équilibre entre prévention et réparation**

Certains dispositifs de réparation incitent peu à la prévention.

- **Déployer des contrôles de conformité**

Il importe de s'assurer du respect des normes antisismiques.

- **Développer la culture du risque**

Nous devons continuer de soutenir les campagnes de sensibilisation.

- **Améliorer les dispositifs de vigilance, de préparation à la gestion de crise et d'après-crise**

Christian KERT, Président du COPRNM

Merci Monsieur le Directeur. J'invite Philippe Bolo et Frédérique Tuffnel à réagir.

Philippe BOLO, Député de Maine-et-Loire

Je vous remercie de votre accueil et regrette de devoir vous quitter. Pourquoi ne pas organiser deux réunions par an ?

Frédérique TUFNELL, Députée de Charente-Maritime

Je vous remercie également de m'accueillir. La Charente-Maritime a été traversée par la tempête Xynthia. Dans le cadre de ma participation à la Commission développement durable et aménagement du territoire, j'ai travaillé sur l'amendement Barnier pour achever les travaux des digues. Nous contribuons aux PPL en veillant à la prise en compte du trait de côte. Par ailleurs, la question des zones humides et des marais mériterait d'être traitée afin d'absorber les inondations. Je serais favorable à l'augmentation de la fréquence des réunions.

Christian KERT, Président du COPRNM

Madame Beauvils, je vous invite à décrire en quelques mots la politique de l'eau et la gestion du risque d'inondation. Ensuite, je souhaite que Monsieur Legrand nous présente les actions que l'AFPCN peut mettre en œuvre au profit du COPRNM.

Marie-France BEAUFILS, Présidente du CEPRI

La réflexion sur la stratégie ne peut se restreindre aux territoires présentant des risques importants, mais doit être déployée sur l'ensemble des bassins de manière à faciliter l'appropriation, par les élus, des enjeux de leur secteur.

En tant qu'ancienne sénatrice, je reste dans l'attente de la justification du plafonnement du fonds Barnier. Les territoires ont besoin d'être accompagnés dans le déploiement d'une démarche de prévention.

Henri LEGRAND, Délégué général de l'AFPCN

L'AFPCN a été créée pour associer tous les acteurs intéressés par la prévention des catastrophes naturelles. Ses membres ont un profil très varié (scientifiques, associatifs, élus, entreprises).

S'agissant des PPR, nous avons pour slogan « 2 000 plans pour l'an 2000 ». Si la bataille des chiffres est en voie d'être gagnée, il reste des efforts à réaliser sur le plan qualitatif en faveur de la compréhension du plan. Un deuxième sujet d'importance concerne l'équilibre entre prévention et réparation. Le mécanisme d'indemnisation me semble excellent, mais il reste difficile d'évaluer les gains liés à la politique de prévention.

Christian KERT, Président du COPRNM

Le débat est ouvert.

Anne MANGENEY, Professeur à l'IPGP

Le milieu académique peut jouer un rôle dans l'identification de l'aléa de référence, c'est-à-dire l'élaboration d'un scénario réaliste. À l'occasion des Assises des risques naturels de 2016, nous avons proposé de constituer un groupe de travail pour réaliser un retour d'expérience sur la gestion du risque sismique aux Antilles.

Marc MORTUREUX

Monsieur Gustin pourra également relater son expérience. Il conviendra de dresser un bilan du cyclone.

Christian GARNIER, FNE

La priorité de FNE est de mener les actions à leur terme et de bâtir un arsenal de prévention à l'échelle locale, dans une démarche qualitative. Je suis responsable du réseau « Villes et territoires durables ». Un travail approfondi a été engagé au titre de la conservation et de l'avenir du territoire. Dans le cadre d'un partenariat avec la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et du paysage, nous étudions l'urbanisation commerciale et la gestion de l'eau. J'ai découvert qu'un guide avait été élaboré par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation sur la prévention des inondations et la gestion des espaces agricoles et naturels. Il me paraît nécessaire de dresser un état des lieux de la gestion des risques naturels dans tous les territoires et de définir les actions d'adaptation.

Je regrette que la profession agricole ne soit pas représentée dans cette instance.

Sylvette PIERRON, Présidente de l'IFFO-RME

La prévention se développe à travers l'information des populations et l'éducation des jeunes, auxquels nous permettons de s'inscrire dans une transcription mémorielle des événements auxquels ils ont été confrontés (inondations, feux de forêt). Notre réseau se déploie y compris les DOM. Il sera plus actif si nous obtenons le soutien de toutes les institutions et des collectivités territoriales.

Christian KERT, Président du COPRNM

Quelles mesures ont été prises en Guadeloupe ?

Sylvette PIERRON

Un soutien financier s'avère nécessaire pour construire une formation similaire à celle dispensée à La Réunion.

Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire du Moule, Guadeloupe

En Guadeloupe, des actions sont conduites sous l'égide du Préfet. Toutes les collectivités y participent. Nous préparons un plan de gestion des risques liés à la saison cyclonique. En outre, le plan séisme a permis le renforcement du diagnostic et une démarche de reconstruction des écoles dans certaines communes. Toutefois, ces actions sont difficiles à financer.

Christian KERT, Président du COPRNM

J'invite le secteur de la réassurance à réagir sur le fonds Barnier.

Antoine QUANTIN, Directeur des Réassurances et des Fonds publics, Caisse Centrale de Réassurance

Les événements survenus au cours des deux dernières années ont démontré l'efficacité du dispositif, qui repose sur une large mutualisation. Aux Antilles, les assurés bénéficieront d'une

reconstruction efficace. Cependant, nous pouvons encore améliorer la responsabilisation au travers du renforcement du lien entre prévention et indemnisation.

Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire du Moule, Guadeloupe

Depuis le cyclone Hugo, nous incitons la population à s'assurer. Les constructions illégales ne peuvent être assurées.

Christian KERT, Président du COPRNM

Il conviendra d'initier une réflexion sur le développement de la culture du risque. Nous pourrions constituer une boîte à idées pour recueillir vos propositions de sujets à inscrire à l'ordre du jour.

II. Retour d'expérience sur les conséquences des dernières catastrophes : incendies de forêts en Provence, cyclones aux Antilles

Philippe GUSTIN, Délégué interministériel pour la Reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Depuis la délivrance de leur statut de COM en 2007, Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont vu conférer des compétences élargies. Saint-Martin compte 35 000 habitants, contre 8 000 habitants en 1982. Le PIB par habitant, dans la partie néerlandaise, est supérieur de 50 % au PIB français. Les habitants vivent et travaillent du côté néerlandais, et viennent se soigner du côté français. Le territoire de Saint-Barthélemy n'a pas connu une croissance démographique aussi forte.

Depuis 2007, une préfecture a été mise en place dans les deux îles. Une préfète a été déléguée auprès du Préfet de Guadeloupe. Les services de l'Etat sont ceux d'une préfecture déléguée.

De mémoire d'homme, ces îles n'avaient pas connu de cyclone aussi fort, de par la vitesse des vents (350 km/h) et la surface couverte (équivalente à la France métropolitaine). 95 % des habitations ont été frappées ; 20 % d'entre elles sont détruites. 20 à 25 % ont connu des dégâts mineurs. Les principaux dégâts concernent les toitures. Le dernier grand cyclone, Luis, remonte à 1995.

Dans cette zone cyclonique, la culture du risque n'est néanmoins pas très répandue. Dans les jours qui ont suivi, 7 000 personnes ont quitté le territoire de Saint-Martin, et 9 000 à Saint-Barthélemy, dont beaucoup de Métropolitains. La suite de l'événement a été stigmatisante, du fait de la privation d'eau, d'électricité et de moyens de communication – préjudiciable à l'organisation des secours. La résilience des réseaux sera donc capitale dans la phase de reconstruction.

Sur le plan administratif, ce territoire a été abandonné. Nous n'avons pas pris conscience de la nécessité d'identifier les aléas. Le PPRM de Saint-Martin, arrêté en 2011, n'a jamais été suivi d'un PLU. Par ailleurs, Saint-Martin dépend encore d'un plan d'occupation des sols (POS) en date de 1993, actuellement en révision.

Les documents d'urbanisme sont très légers. La délivrance des permis de construire est deux fois moins importante à Saint-Martin qu'à Saint-Barthélemy. De surcroît, la topographie est très compliquée, avec de nombreuses zones montagneuses. Les établissements hôteliers ont été lourdement touchés par le cyclone, car construits dans la zone des 50 pas géographiques.

Premièrement, l'Etat doit se doter des moyens nécessaires pour assurer son rôle en amont, et définir un nouveau PPRN. En aval, il doit réaliser un contrôle de légalité renforcé. Deuxièmement, nous devons trouver les voies d'un partenariat avec la collectivité en vue de l'élaboration d'un règlement d'urbanisme. Celle-ci ne souhaite plus entendre parler de PLU pour des raisons politiques. Troisièmement, il conviendra de mettre en place une police de l'urbanisme et de la construction digne de ce nom. Enfin, la culture du risque mérite d'être développée dans les écoles. Nous avons perdu 2 500 élèves sur 10 000. 4 bâtiments sur 21 sont détruits. Les enfants sont très conscients de ce qu'ils ont vécu. Nous avons convenu avec Jean-Michel Blanquer et Edouard Philippe d'instaurer un dispositif identique à celui dont bénéficient La Martinique et La Guadeloupe. Cette culture du risque doit également être déployée auprès des Métropolitains qui travaillent sur l'île.

Malgré les polémiques, tout le monde s'accorde sur la présence de l'Etat dans la gestion de cette crise. Parallèlement à l'intervention de 3 000 bénévoles, nous avons instauré un pont aérien pour livrer 2 millions de litres d'eau et 20 tonnes de nourriture. Pour autant, je reste convaincu que nous aurions pu éviter une grande partie de ces dispositifs. Nous devons veiller à la reconstruction d'une économie et d'une société plus résilientes.

Gabrielle LOUIS-CARABIN

Il me semble que l'île de Saint-Barthélemy a été mieux gérée, car le président de la collectivité a su gérer son immigration. Saint-Martin est confrontée à une immigration très forte, car l'économie repose sur le tourisme. Depuis vingt ans, de nombreux Haïtiens ont réalisé des constructions sauvages. La collectivité de Saint-Martin ne s'était pas préparée à son changement de statut.

Il me paraît important de souligner que la Guadeloupe, avant le cyclone, a envoyé du personnel de la gendarmerie et du SDIS, car nous avons tiré des leçons du cyclone de 1989.

Philippe GUSTIN

À l'origine, Saint-Martin était bien plus pauvre. Des choix politiques ont été faits. En particulier, nous avons fait le choix d'une défiscalisation, qui a conduit au quadruplement de la population. Pour maximiser le rendement, de nombreux bâtiments ont été construits dans l'irrespect des règles d'urbanisme. Des migrants sont arrivés en toute illégalité par la partie néerlandaise, pour participer à la construction des hôtels. Aujourd'hui, ces personnes vivent une double peine : elles n'ont plus de travail et vivent dans une situation très précaire.

C'est pourquoi j'insiste sur la nécessité pour la collectivité de se doter d'un règlement d'urbanisme clair et de veiller à son application. La résolution des aspects sociaux et l'évolution des mentalités seront plus difficiles à mener à bien que la reconstruction des bâtiments.

Christian GARNIER

Les Antilles sont-elles soumises au risque de tsunami ?

Philippe GUSTIN

Bien sûr. Pour garantir la résilience des réseaux, nous devons tenir compte des risques sismiques et cycloniques.

François DRAPÉ, Ministère de l'Intérieur

Il convient de saluer la réactivité de la Préfète et l'engagement de l'Etat, hors du commun. Le déploiement de l'armée, de la gendarmerie et du SDIS a permis un déblaiement très rapide. La réouverture de l'aéroport aux vols commerciaux, 15 jours après le cyclone, constitue un record.

Philippe GUSTIN

Le coût provisoire de ce cyclone, pour l'Etat, est estimé à 120 millions d'euros. Les pillages sont un élément très perturbant dans la reconstruction de la société saint-martinoise. J'espère que les poursuites judiciaires seront exemplaires, car les pillages ont dégradé l'image de cette île touristique. L'Etat a été exemplaire de la gestion de cette crise. Cependant, il aurait été aussi exemplaire s'il avait créé les conditions lui permettant de moins intervenir.

Stéphanie BIDAULT, Directrice du Centre européen de prévention des risques d'inondations

Le temps de la réglementation n'est pas le même que le temps de la reconstruction. Pour adapter les réseaux et les bâtiments, nous devons faire preuve de bon sens. En outre, nous devons nous doter d'une réglementation pour une reconstruction plus vertueuse. Nous aurons besoin d'investir dans des systèmes innovants.

Philippe GUSTIN

La reconstruction a commencé dans les zones les plus vulnérables, sans permis. Je conviens de la nécessité d'une adaptabilité renforcée. L'Etat devra faire prendre conscience à la collectivité de ses responsabilités.

Christian GARNIER

Je me demande s'il n'y a pas lieu de réaliser des constructions provisoires pour répondre aux besoins les plus urgents à coût minimal, dans un premier temps. En tant qu'ancien professeur d'architecture, je pense qu'il faut repenser radicalement les méthodes de construction.

Philippe GUSTIN

Les bâtiments provisoires construits après le passage de l'ouragan Hugo sont toujours présents. Durant la phase transitoire, nous avons la possibilité de donner un toit aux résidents sur place en récupérant les logements Airbnb. Pour la suite, nous devons réaliser un diagnostic de la qualité des constructions afin d'élaborer des normes tenant compte de la contrainte financière. Je préconiserai non pas une approche d'architecte, mais une approche d'urbanisme. En premier lieu, il importe de désaliniser l'eau et réparer les groupes électrogènes. Je saisis l'occasion pour promouvoir la transition énergétique, mais je me heurte aux plus grandes réticences.

Sylvette PIERRON

Vous avez signalé l'importance de la culture du risque dans ces régions affectées par un grand nombre d'aléas. Pour ailleurs, vous avez indiqué que les enfants sont très conscients de ce qu'ils ont vécu. Il est donc souhaitable d'élaborer une stratégie pour éduquer les jeunes, puis les adultes (en particulier les touristes).

Philippe GUSTIN

Nous travaillons déjà à l'élaboration d'une culture du risque. En Martinique et en Guadeloupe, des programmes sont mis en œuvre dans les écoles. Nous devons également sensibiliser les entreprises et le secteur du tourisme.

Michaël CHOURAKI, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères finance une initiative portant sur des systèmes d'alerte précoce dans les pays les plus vulnérables. Avez-vous un retour d'expérience en la matière ?

Philippe GUSTIN

L'alerte a été diffusée, mais nous avons dû faire appel aux associations pour déloger les habitants, qui ne voulaient pas partir. Certains se sont réfugiés au premier étage. Or, certaines vagues ont atteint 4 mètres. Sans notre travail d'alerte, nous aurions sans doute à déplorer davantage de victimes. La culture du risque doit être confortée en permanence.

Christian KERT, Président du COPRNM

Monsieur le Préfet, nous vous remercions infiniment de la clarté de vos propos.

III. Programme national d'adaptation au Changement climatique**Sylvain MONDON, ONERC, Météo-France**

J'assume cette intervention au titre de mon précédent poste au sein de la DGEC, puisque j'ai rejoint Météo-France.

Le premier Programme national d'adaptation au Changement climatique (PNACC) a donné lieu à plusieurs évaluations. L'Accord de Paris a reconnu l'importance de l'adaptation au changement climatique en complément des politiques de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. La nécessité d'élaborer un nouveau plan a été confirmée par la Conférence environnementale 2016, puis l'axe 19 du Plan climat.

La concertation s'est déroulée de septembre 2016 à juillet 2017 autour de 6 composantes :

- gouvernance et pilotage ;
- prévention et résilience ;
- adaptation et préservation des milieux ;
- filières économiques ;
- connaissance et information ;
- action internationale.

Un rapport sera restitué au Premier Ministre et au Parlement fin novembre 2017.

Le PNACC-2 comporte l'objectif d'une adaptation effective dès le milieu du 21^{ème} siècle à un climat régional en France métropolitaine et dans les Outre-Mer cohérent avec une hausse de température de +1,5 à 2°C au niveau mondial par rapport au siècle précédent. Cet objectif s'articule autour de 4 priorités :

- la territorialisation ;
- investir davantage le sujet de l'Outre-Mer ;
- renforcer les réflexions autour des solutions fondées sur la nature ;
- aborder la question à travers les filières économiques impactées.

Au titre de la gouvernance, 4 thèmes d'action ont été définis :

- garantir la cohérence entre les politiques d'atténuation et d'adaptation ;
- renforcer le pilotage et le suivi du PNACC-2 à travers une commission spécialisée ;
- articuler les échelles territoriales en Métropole et Outre-Mer ;
- mobiliser les leviers normatifs et réglementaires.

Laure TOURJANSKY, MTES

Le groupe de travail Prévention et résilience s'est accordé sur plusieurs axes :

- adapter le bâti aux risques naturels et sanitaires, en utilisant les labels existants voire des moyens réglementaires ;
- renforcer l'information préventive, l'éducation et la formation à destination des citoyens, des entreprises et des élus. Parallèlement, il s'agit d'améliorer l'observation, la prévision des phénomènes, l'information, la vigilance et l'alerte ;
- accroître la résilience au changement climatique des mécanismes de transfert des risques résiduels ;
- en matière de santé publique, produire des données de surveillance environnementale et sanitaire, renforcer les efforts de recherche en croisant santé et climat ;
- développer des stratégies foncières équilibrées en limitant l'artificialisation des sols dans les territoires littoraux, montagneux et forestiers ;
- intégrer le changement climatique dans la préservation du patrimoine et adapter les plans particuliers de mise en sûreté ;
- lancer un appel à projets de territoires pilotes pour l'expérimentation d'actions d'adaptation (Territoires Résilients Au Climat et Solidaires) ;

- adapter la forêt à l'accroissement prévisible des risques d'incendie. Des outils de communication seront mis à la disposition des élus locaux.

Pour valoriser les travaux en Métropole et en Outre-Mer, nous envisageons l'installation de comités territoriaux associant l'Etat, régions et acteurs concernés. La France devra augmenter son effort financier pour l'initiative CREWS (*Climate Resilient Early Warning System*) sur les systèmes d'alerte à destination des pays les plus vulnérables. Enfin, nous devons assurer l'interface avec les actions relatives aux écosystèmes et les solutions basées sur la nature.

Sylvain MONDON

La Commission spécialisée se réunira pour la deuxième fois le 30 novembre.

Anne MANGENEY

Un GT peut-il être constitué pour réaliser un suivi de la progression de la connaissance sur l'aléa sismique ?

Laure TOURJANSKY

Nous avons toujours besoin d'améliorer la connaissance des aléas. Il est encore temps de réunir le groupe de travail dédié à l'aléa sismique.

Philippe MICHAUT, Ministère de l'Intérieur

Nous souhaitons délivrer un mandat à un groupe issu du COPRNM, qui réunirait tous les acteurs de la prévention (entreprises, sociétés d'assurances, représentants des collectivités).

Régis THEPOT, AFPCN

Il importe de mettre en cohérence les stratégies avec les programmes en constituant un groupe de travail au sein de ce conseil. Celui-ci serait chargé de dresser un bilan des dispositifs de prévention des risques naturels. Actuellement, il n'existe pas d'outils permettant de décliner la notion de résilience à l'échelle locale.

Marie-France BEAUFILS, Mission Risques Naturels

Nous devons réfléchir aux labels, qui doivent être intégrés dans une politique globale.

Eric PETITPAS

Il convient de développer un dispositif permettant de mesurer la performance à la résilience d'un bâtiment neuf ou rénové.

Pascal COLIN, Ministère des Outre-Mer

Le PNACC-2 paraît obscur. La méthode doit être clarifiée.

Sylvain MONDON

Une version projet a été restituée au Ministère. La date de partage interministériel n'a pas été fixée. La commission spécialisée a été saisie pour émettre un avis sur ce premier projet, avant le recueil de l'avis des ministères. Ces avis permettront d'élaborer une version 1, qui donnera lieu à des arbitrages techniques et financiers. Le plan sera adopté en fin d'année. Entre-temps, nous avons prévu une consultation du public.

Laure TOURJANSKY

Nous enrichirons les travaux à partir des pistes énoncées par le COPRNM.

IV. Action à l'international : retour sur la Plate-forme globale des Nations Unies à Cancún (Mexique), préparation du Forum européen (EFDDR 2018 en Italie)**Sébastien LEIBRANDT, AFPCN**

Le Conseil scientifique de l'AFPCN s'attache à permettre une meilleure appropriation de la gestion des risques. Son premier chantier a consisté à relancer le GT « Risques climatiques », qui prépare deux journées d'étude respectivement consacrées aux sécheresses et à l'évaluation de l'expertise GIEC. Nous avons également relancé le GT « Expertise, décision et opinion publique », qui examine des cas d'études très diversifiés en croisant divers risques (nanoparticules, pesticides, accidents nucléaires, séismes).

Le Conseil scientifique a ouvert deux nouveaux champs de réflexion en 2017 : le traitement médiatique des catastrophes et les risques liés à la chute de météores.

L'AFPCN a été sollicitée par le MTES pour participer à la plate-forme de Genève, puis celle de Cancún comme coordinateur des acteurs non étatiques du risque. La très bonne cohésion de groupe de la délégation française a été remarquée. De nouvelles collaborations ont vu le jour, dont le rapprochement avec le Conseil scientifique de l'AFPCN avec les acteurs humanitaires : l'Agence française de Développement (AFD), le groupe Urgence Réhabilitation et Développement (URD) et la Croix-Rouge.

Parmi les enjeux à consolider, ont été rappelés :

- l'importance d'un renforcement de la place de la communauté scientifique ;
- l'importance du dialogue entre la communauté des risques naturels et celle des risques technologiques ;
- l'importance des enjeux de construction et de réhabilitation ;
- l'influence grandissante des villes, devenues des acteurs incontournables de l'action pour la réduction des risques ;
- la nécessité de développer des systèmes de gouvernance plus solides et plus flexibles ;
- la nécessité de renforcer les moyens et la visibilité des plateformes de gouvernance ;
- la nécessité d'articuler le cadre de Sendai avec l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable ;
- l'importance d'investir dans la résilience et l'aide des pays en développement.

Michaël CHOURAKI

Cette plate-forme mondiale a été la première à se tenir depuis l'adoption du cadre de Sendai. Elle est orientée vers le passage à l'action. La prochaine plateforme se tiendra en 2019 en Suisse. Tous les pays doivent se doter d'une stratégie nationale de réduction des risques avant 2020.

Anne MANGENEY

Quelles actions avez-vous envisagées pour renforcer la place de la communauté scientifique ?

Sébastien LEIBRANDT

Vous obtiendrez une réponse à cette question dans le cadre des efforts que nous déploierons au service de la mise en œuvre de la stratégie de réduction des risques à l'international.

Michaël CHOURAKI

L'AFD s'est positionnée en faveur du déploiement d'une offre en culture du risque et de préparation à la gestion de risques. La prochaine échéance sera de relancer le GT à l'international en assurant la représentation de tous les acteurs intéressés, pour aboutir à des outils opérationnels avant la plateforme européenne de 2018.

Christian KERT, Président du COPRNM

La dernière réunion a illustré la volonté de s'orienter vers une action internationale.

Henri LEGRAND, AFPCN

Nous devons concentrer nos efforts sur la mise en place d'actions concrètes.

V. Rapport d'activité et perspectives de l'ONRN**Elsa ROTHSCHILD, Caisse Centrale de Réassurance**

Le comité des utilisateurs, animé par l'AFPCN s'est réuni trois fois depuis 2014. Nous avons organisé, avec la mission Risques naturels et l'AFPCN des journées sur la connaissance de la sinistralité pour sensibiliser les acteurs de la gestion du risque aux connaissances nouvelles issues du monde de l'assurance. En outre, nous avons participé à plusieurs manifestations à caractère international, parmi lesquels la troisième conférence mondiale pour la réduction des risques de catastrophes à Sendai, et le hackaton sur les risques naturels. Pour renforcer la connaissance de l'ONRM au niveau territorial, nous avons participé, avec le comité des utilisateurs, aux rencontres de l'IFFO-RME et du CEPRI ainsi qu'à d'autres séminaires sous l'égide de l'Association française des EPTB. Enfin, l'ONRM fait partie d'un groupe de travail de la Commission européenne sur la standardisation des données relatives aux impacts des événements naturels.

Le site de l'ONRN comporte 53 indicateurs. Dès sa création, l'ONRN a eu vocation à travailler avec des partenaires locaux et régionaux, parmi lesquels l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France, l'Observatoire régional des risques naturels en PACA, l'EPTB Seine Grand Lac.

Notre charte de partenariat a été signée par l'Observatoire régional des risques de Nouvelle-Aquitaine en 2017.

Nous avons créé un réseau des observatoires territoriaux pour dialoguer autour de projets communs, partager les travaux et les valoriser, faciliter l'accès aux données, échanger les bonnes pratiques, mutualiser la production d'outils et de méthodes.

Suite à l'annonce faite aux Assises, nous avons programmé deux rencontres du réseau en séance plénière afin de fixer ses objectifs. Nous avons décidé de mettre en place deux groupes de travail respectivement dédiés aux portraits de territoires ainsi qu'aux synergies entre indicateurs nationaux et territoriaux. Pour 2018, nous souhaitons instaurer un groupe de travail chargé de la gestion et la valorisation des données, avec un projet d'enquête sur les besoins des acteurs du réseau.

Le comité des utilisateurs a vu son rôle renforcé en 2016 au titre de la production d'indicateurs et de la réalisation d'analyses croisées, ainsi que des actions de mobilisation du réseau des observatoires. L'AFPCN sera un invité permanent du conseil de gestion de l'ONRM. Par ailleurs, l'équipe chargée de la conduite des projets de l'ONRN a été renforcée par la création d'un poste de chargé de mission.

En juillet 2017, nous avons renouvelé la convention tripartite de l'ONRN. La présidence d'animation du conseil de gestion a été confiée au CGEDD.

Le programme d'action 2017-2018 s'articule autour de 3 axes principaux ;

- la production d'indicateurs utiles au suivi des politiques de prévention et la constitution d'une base de données sur les événements naturels dommageables en France ;
- le renforcement des partenariats et du réseau des observatoires avec la création de nouvelles synergies à travers les travaux du GT ;
- l'intégration du portail de l'ONRM sous Géorisques et la poursuite de la promotion de l'ONRM à l'échelle territoriale et internationale.

Thierry HUBERT, MTES

L'ONRM se consolide progressivement. Il est de plus en plus reconnu. Sa gouvernance repose sur un conseil de gestion qui se réunit deux fois par an. Nous devons développer la communication sur les produits.

Anne MANGENEY

Je vous invite à entrer en relation avec plusieurs observatoires nationaux labellisés.

Thierry HUBERT

Le comité des utilisateurs est ouvert à tous.

Antoine QUANTIN

Nous dressons un bilan positif, avec 53 indicateurs. N'hésitez pas à cibler quelques indicateurs croisés pour aider à l'élaboration des politiques publiques.

Eric PETITPAS

L'objectif des assureurs est de fournir des chiffres sur la sinistralité liée à différents aléas. L'ONRM a pour mission essentielle de gérer l'objectivation des enjeux (importance, fréquence) pour définir des politiques adaptées.

VI. Assises Nationales des Risques Naturels : évaluation 2016 et orientations pour 2019

Henri LEGRAND

Nous vous proposons de réfléchir au programme des Assises 2019 dès à présent.

Sébastien LEIBRANDT

Le document de restitution des Assises 2016 sera accessible sur Géorisques.

Laure TOURJANSKY

Un réel besoin d'échanges a été souligné. Nous devons préparer ces Assises en reprenant les propositions concrètes formulées aujourd'hui. Je vous invite à nous faire part des sujets que vous souhaitez voir inscrits à l'ordre du jour.

Christian KERT, Président

Je crois beaucoup à l'importance de ce rendez-vous national sur les risques, qui est un lieu d'échanges entre la société civile, l'Etat et les élus. Le COPRMN et l'AFPCN peuvent servir de relais entre une opinion publique parfois inquiète et les acteurs de la réduction des risques.

Christian GARNIER

Il me semblerait utile de délivrer un document préparatoire au printemps 2018.

Henri LEGRAND

Nous y veillerons.

Christian KERT, Président du COPRNM

Je vous souhaite une bonne soirée et vous remercie d'avoir assisté à cette séance.

Laure TOURJANSKY

Je remercie à mon tour tous les participants et les équipes qui ont préparé cette réunion.

VII. Points divers et conclusions

En l'absence de points divers, la séance est close à 17 heures 15.